



EURO DISNEY CLUB

ACTIONNAIRES HISTORIQUES DE  
HISTORICAL SHAREHOLDERS OF  
DISNEYLAND® PARIS

## Salon Mickey – Règlement Intérieur

Applicable à compter du 4 avril 2026

### Préambule

Euro Disney Associés S.A.S. propose, à titre exclusif, aux membres de l'Euro Disney Club (ci-après les « Membres du Club ») de débiter leur journée dans les Parcs Disneyland® et/ou Disney Adventure World par une collation au sein du Salon Mickey.

**Le présent règlement intérieur fait partie intégrante des Conditions Générales de l'Euro Disney Club** (disponibles sur [disneylandparis-news.com/eurodisneyclub/](https://disneylandparis-news.com/eurodisneyclub/)) et s'applique à tous les Membres du Club et, le cas échéant, aux personnes qui les accompagnent dans les conditions définies ci-après, et fixe les règles générales du Salon Mickey nécessaires à son bon fonctionnement.

### Article 1 – Conditions d'admission

Pour être admis à pénétrer, s'installer et séjourner dans le Salon Mickey (ci-après la « Visite »), le visiteur devra auprès du Cast Member chargé de l'accueil du Salon Mickey :

- **justifier de sa qualité de Membre du Club** en présentant sa **Carte Euro Disney Club**, conformément aux Conditions Générales de l'Euro Disney Club,
- **être en possession d'un billet d'entrée** pour les Parcs Disney ou d'un **Disneyland Pass** valable le jour même de sa Visite sur le Parc Disneyland et/ou Disney Adventure World.
- **avoir enregistré son billet d'entrée/ Disneyland Pass** sur le site internet [https://www.disneylandparis.com/fr-fr/enregistrement-billets/](https://www.disneylandparis.com/fr/fr/enregistrement-billets/) afin d'obtenir une réservation d'accès aux Parcs Disney, pour la date de son choix (sous réserve de disponibilité).

Les Membres de l'Euro Disney Club pourront être accompagnés par les personnes de leur choix (ci-après les « Invités ») **dans la limite de quatre (4) Invités maximum par Visite** (enfants inclus).

**Chaque Invité devra également justifier de son droit d'entrée** dans les Parcs Disney avec un billet d'entrée ou un Disneyland Pass valable le jour de la Visite **dans les conditions d'enregistrement de son titre d'accès** (voir ci-dessus).

En tout état de cause, les Invités ne pourront accéder au Salon Mickey que dans la mesure où ils accompagnent un ou plusieurs Membres du Club.

En outre, la fréquentation du Salon Mickey par les Membres du Club, accompagnés ou non d'Invités, sera **limitée à quatre (4) Visites par mois**, étant entendu qu'au cours d'une même journée, une seule Visite au Salon Mickey est autorisée pendant les heures d'ouverture telles qu'elles sont définies à l'article 2 du présent Règlement Intérieur.

Par ailleurs, afin d'offrir la **possibilité à un plus grand nombre de membres du Club de visiter le Salon Mickey, le temps passé sur place sera limité à 1 heure.**

### Article 2 – Heures d'ouverture ou fermeture du Salon Mickey

Le Salon Mickey est ouvert toute l'année uniquement le matin de 9 heures à 12 heures, et ce dans la limite des places disponibles. Le Salon Mickey devant être libéré à **12h00 précises**, l'entrée ne sera plus possible après 11h45. Ces horaires sont à respecter strictement. Euro Disney Associés S.A.S. se réserve le droit de fermer à titre temporaire ou définitif le Salon Mickey pour quelque raison que ce soit, à tout moment et ce sans préavis.

### Article 3 – Capacité d'accueil

La capacité d'accueil du Salon Mickey est limitée, en conséquence, les Membres du Club et, le cas échéant, leurs Invités pourront ne pas être admis à pénétrer, s'installer et séjourner dans le Salon Mickey.

### Article 4 – Collation

Une collation sera mise à la disposition des Membres du Club et, le cas échéant, de leurs Invités **dans la limite des approvisionnements disponibles**. Cette collation devra être **consommée sur place**.

### Article 5 – Respect des lieux et des personnes

(i) Pour des raisons de confort et de sécurité, les poussettes doivent être entreposées à l'accueil du Salon Mickey.

Numéro gratuit\* - free line\*: 00800 64 74 56 30 | Tel. - phone: +33 (0)1 64 74 56 30 | E-Mail: [DLP.EuroDisneyClub@disney.com](mailto:DLP.EuroDisneyClub@disney.com)

\* A PARTIR DES POSTES FIXES ET OPERATEURS NATIONAUX DEPUIS LA FRANCE, LE ROYAUME UNI, L'ALLEMAGNE, LA BELGIQUE, LES PAYS-BAS, L'ESPAGNE ET L'ITALIE UNIQUEMENT  
FROM FRANCE, UNITED KINGDOM, GERMANY, BELGIUM, NETHERLANDS, SPAIN AND ITALY FROM A LAND LINE, NATIONAL OPERATORS ONLY



## EURO DISNEY CLUB

ACTIONNAIRES HISTORIQUES DE  
HISTORICAL SHAREHOLDERS OF  
DISNEYLAND® PARIS

(ii) Les Membres du Club et, le cas échéant, leurs Invités devront faire leurs meilleurs efforts pour maintenir le Salon Mickey dans l'état dans lequel ils l'auront trouvé lors de leur entrée dans les lieux. **Les Membres du Club et, le cas échéant, leurs Invités sont tenus de s'abstenir de tout acte qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène, à la sécurité ou au respect des lieux et des Cast Members.** Il est notamment strictement interdit de jeter des papiers, des déchets ou autres ordures sur le sol ou sur le mobilier. Toute dégradation du mobilier ou des lieux sera à la charge de son auteur.

(iii) En toutes circonstances, les Membres du Club et, le cas échéant, leurs Invités ne devront pas, par leur comportement, troubler ou gêner la Visite des autres Membres du Club et, le cas échéant, de leurs Invités.

(iv) Les enfants accompagnant les Membres du Club et, le cas échéant, leurs Invités devront toujours être sous leur surveillance.

(v) Il est recommandé aux Membres du Club et, le cas échéant, leurs Invités de prendre les précautions nécessaires relatives à la surveillance de leurs sacs, vêtements ou autres effets personnels.

**Il est rappelé que les Membres du Club sont responsables de leurs Invités et doivent s'en porter garants.**

### Article 6 – Accès direct au Parc Disneyland®

Les Membres du Club et, le cas échéant, leurs Invités ne pourront accéder au Parc Disneyland via le Salon Mickey qu'une fois leurs billets d'entrée ou leurs Disneyland Pass **dûment validés** par le Cast Member du Salon Mickey.

### Article 7 – Affichage

Le présent règlement intérieur est affiché dans le Salon Mickey. Il est également disponible sur le site internet institutionnel : [disneylandparis-news.com/eurodisneyclub/](http://disneylandparis-news.com/eurodisneyclub/)

### Article 8 – Non-respect du règlement intérieur du Salon Mickey et des règlements intérieurs <sup>(1)</sup> du site de Disneyland Paris

En cas de non-respect des dispositions du présent règlement intérieur et/ou des règlements intérieurs du site de Disneyland Paris, le personnel chargé de l'accueil du Salon Mickey rappellera aux Membres du Club et/ou leurs Invités leur obligation de se conformer à ces règlements, et en particulier en cas de comportements, propos ou agissements irrespectueux, impolis, discourtois, injurieux, ou autrement inappropriés de leur part à l'égard du personnel du Salon Mickey et plus généralement du personnel de Disneyland® Paris. Ce personnel pourra, selon le cas, leur refuser l'admission au Salon Mickey, les mettre en demeure oralement, de cesser immédiatement les manquements ou les troubles, et en cas de trouble particulièrement grave, appeler le Service de Sécurité du site de Disneyland® Paris.

En cas de manquement à ces règlements, le personnel chargé de l'accueil en informera également l'équipe Euro Disney Club et des sanctions pourront être prises et aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'Euro Disney Club, et ce sans préavis.

Il est rappelé que les Membres du Club sont responsables de leurs Invités et doivent se porter garants du respect des règlements intérieurs susvisés.

<sup>(1)</sup> vous trouverez les règlements intérieurs du site de Disneyland Paris sur le site internet : [www.disneylandparis.com](http://www.disneylandparis.com)

### Article 9 – Modifications

Euro Disney Associés S.A.S. se réserve le droit de modifier sans préavis les dispositions du présent règlement intérieur.

Toute tolérance qui pourrait, le cas échéant, être autorisée à titre exceptionnel, ne devra en aucun cas être considérée comme constituant une quelconque modification du présent règlement intérieur.

### Article 10 – Contact

Pour toute question ou renseignement sur le présent règlement intérieur, veuillez contacter l'équipe Euro Disney Club :

- par e-mail à l'adresse **DLP.EuroDisneyClub@disney.com**
- par courrier à Euro Disney Club, Euro Disney Associés S.A.S., Bât. Bellini, 1 rond-point d'Isigny, 77700 Chessy (France)

(\*) Numéro gratuit à partir des postes fixes et opérateurs nationaux depuis la France, le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas, l'Espagne, l'Italie, uniquement.

(\*\*) Numéro non surtaxé

RCS Meaux 397 471 822 - Euro Disney Associés S.A.S., société d'exploitation de Disneyland® Paris. Licences ES n°1-1118616 à 1-1118630 et PLATESV-D-2019-000335; 2-1118631 et 3-1118632

Numéro gratuit\* - free line\*: 00800 64 74 56 30 | Tel. - phone: +33 (0)1 64 74 56 30 | E-Mail: [DLP.EuroDisneyClub@disney.com](mailto:DLP.EuroDisneyClub@disney.com)

\* A PARTIR DES POSTES FIXES ET OPERATEURS NATIONAUX DEPUIS LA FRANCE, LE ROYAUME UNI, L'ALLEMAGNE, LA BELGIQUE, LES PAYS-BAS, L'ESPAGNE ET L'ITALIE UNIQUEMENT  
FROM FRANCE, UNITED KINGDOM, GERMANY, BELGIUM, NETHERLANDS, SPAIN AND ITALY FROM A LAND LINE, NATIONAL OPERATORS ONLY